



# Flash communal

## Grammond

### Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Catherine GANDIN (Adjointe)
- Joël SEON (Adjoint)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE
- Paul BONNIER
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Murielle BEYNEL
- Sandra PADEL
- Gilles THELISSON

### Excusés :

- Jean-Pierre POULAT
- Damien GIANDOLINI

### ❖ Demande de subvention voirie

Après avoir recensé les voies communales nécessitant une réfection, le Conseil Municipal décide que le programme voirie 2023 comprendra la réfection d'une partie du chemin de la Cabane pour un montant de 18 095.50 € et donne son accord pour inscrire la commune à ce programme, afin de pouvoir demander une subvention du Conseil Départemental de la Loire et ainsi aider la commune à financer ce projet.

### ❖ Vente parcelle B 1844 à la SARL Plomberie Fayolle

Dans le cadre de la vente de la parcelle B 1844 au lieu-dit « Flanchard » entre la commune de Grammond et la SARL Plomberie Fayolle, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette vente.

### ❖ Point sur le personnel communal

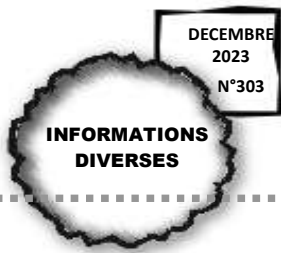
-L'employé communal contractuel, en remplacement des deux agents communaux en arrêt maladie ces mois derniers, a terminé son contrat le 27 octobre.

-Notre secrétaire de mairie prendra un congé parental à la fin de son congé maternité.

### ❖ Bilan des participations aux commissions CCMDL

### ❖ Questions diverses

- Mille-Club : Suite à diverses incivilités, tapage nocturne après 23h00 et dégradations à l'extérieur du Mille-Club, notamment lors de la soirée du 31 octobre, il a été décidé qu'un règlement particulier à la location du Mille-Club sera mis en place, et que les soirées avec musique ne seront plus acceptées pour les personnes extérieures à la commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- MAM (Maison des Assistantes Maternelles) : La PMI (Protection Maternelle et Infantile) confirme que le projet de terrasse de la MAM est un atout considérable afin que le projet soit accepté. Il n'y a pas de superficie de terrasse à respecter mais une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite devra être présente et sa largeur devra être de 1m40 pour permettre aux poussettes doubles de circuler. Les extérieurs attenants au local de la MAM devront obligatoirement être sécurisés.
- New Deal Mobile : Les points d'intérêt à couvrir (POI) par l'opérateur sont Le Chambon, le Villard, et l'Orme. Afin de définir le lieu d'implantation de l'antenne relai, une étude est en cours sur quatre parcelles communales et une parcelle privée. Un drone calculera si l'antenne relai pourra couvrir les 3 zones. La mise en fonction de l'antenne relai doit se faire avant le 4 août 2025.
- SIEMLY : Une réunion a eu lieu entre le SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais) et la commune dans le but d'échanger sur la faisabilité d'adhérer au syndicat pour le service eau potable. Le transfert de la compétence eau à la CCMDL sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026.
- Sou des Ecoles : Le sou des écoles souhaiterait installer une bâche extérieure décorative de 3 m. x 6 m. sur une façade autour de l'école afin d'afficher des publicités d'artisans/commerçants de la commune et ainsi récolter de l'argent par sponsors pour l'association. Le conseil municipal attend les détails du projet avant de pouvoir se prononcer.
- Ecole : le câblage de toutes les classes avec mise en place de prises RJ45 a été réalisé.



***Suivez l'actualité de Grammond sur :***

❖ **Facebook :** [www.facebook.com/Grammond42.Commune](http://www.facebook.com/Grammond42.Commune)

- ✓ **Recensement militaire :** Les jeunes gens et jeunes filles nés en **novembre 2007**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur **carte d'identité**, **livret de famille** et justificatif de domicile des parents, **dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans**. L'attestation de recensement, remise par la Mairie, est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Les jeunes recensés doivent s'inscrire, par la suite, dans l'espace jeune du site majdc.fr.
- ✓ **Tapage nocturne :** Les locations des salles, notamment celles du Mille-club, doivent se dérouler dans le cadre du respect des lieux et des riverains. Il est rappelé qu'il est interdit de se garer sur les stationnements privés, le niveau sonore tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle doit être adapté aux horaires notamment après 23 h, les abords de la salle et les environs doivent être laissés propres et la fin de soirée doit se faire avec le moins de bruit possible.
- ✓ **La Poste :** Pour rappel, la poste de Grammond a réouvert ses portes le lundi 27 novembre. Les horaires d'ouverture sont les suivants :
  - Lundi de 16h00 à 19h00
  - Mardi de 8h30 à 11h30
  - Mercredi de 16h00 à 19h00
  - Jeudi de 8h30 à 11h30
  - Vendredi de 8h30 à 11h30
- ✓ **Cabanon de l'Association Handi'Chiens :** Le cabanon à proximité de la station de pesage est mis à disposition de l'Association Handi'Chiens par la Mairie - [www.handichiens.org](http://www.handichiens.org). Cette association recycle différents matériaux dans le but de recollecter des fonds afin d'éduquer des chiens d'assistance destinés à des personnes en situation de handicap et/ou de vulnérabilité :
  - Bouchons de plastique,
  - Bouchons en liège et faux liège,
  - Faiselles et emballages (propres),
  - Matériel d'écriture,
  - Gourdes vides de compote,Il a été déposé dans ce cabanon des fournitures de tous types. Il est rappelé que le cabanon Handi'Chiens n'est pas une déchetterie.
- ✓ **Ramassage des excréments des animaux :** Pour la propreté de notre village, il est rappelé aux propriétaires d'animaux que les excréments de ces derniers sont à ramasser par leurs soins.
- ✓ **Urbanisme :** Tous les travaux modifiant l'aspect extérieur doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme en mairie : construction d'une maison, extension d'une construction existante, construction d'un bâtiment indépendant (garage...), mais aussi création, agrandissement ou remplacement d'ouvertures : fenêtres, portes et volets, réfection de toitures, ravalement de façades...
- ✓ **Bus France Services :** Les prochaines permanences, Place de l'Eglise, auront lieu le 11 janvier, 8 février et 7 mars de 9h00 à 12h00.

*Vous pouvez consulter l'ensemble des documents de ce flash sur le site internet de la commune.*